



## Rupture de contrat assistante maternelle

Par **buffy77**, le **03/10/2009** à **20:01**

Bonjour,  
J'ai embauché une assistante maternelle en juin dernier mais je n'ai plus confiance et souhaite retirer mon enfant.  
Quelle est la procédure?  
Merci

Par **julius**, le **03/10/2009** à **23:58**

Vous êtes tenu de la licencier selon la procédure applicable au salarié .  
Donc :  
Lettre de convocation  
Entretien préalable par le ou les employeurs uniquement  
Lettre de licenciement  
Préavis  
Fin du contrat

Lien additionnel:

[http://www.assistante-maternelle.biz/licenciement\\_assistante\\_maternelle.html](http://www.assistante-maternelle.biz/licenciement_assistante_maternelle.html)